

Florent SIMON : 07.87.13.59.04
Thérèse BONNAUDET 01.39.17.31.66
Nicolas LENOIR : 06 26 87 24 63



DOSSIER D'INSCRIPTION CHALET JEUNESSE ANNEE 2024/2025

Ce dossier comporte :

1. Les conditions d'inscription
2. Le fonctionnement du Chalet Jeunesse
3. Le règlement intérieur du Chalet Jeunesse
4. La fiche sanitaire 2024 / 2025

1. Les conditions d'inscription au Chalet Jeunesse du Port-Marly.

Etre résident de la commune du Port-Marly
Etre âgé de 11 à 17 ans
Remplir une fiche sanitaire pour l'année scolaire en cours
Verser une cotisation de 5€ à l'année.
Avoir lu et signé le règlement intérieur du Chalet Jeunesse.

2. Le fonctionnement du chalet jeunesse :

Art 1 : Le Chalet Jeunesse s'adresse à tous les jeunes Marlyportains âgés de 11 à 17 ans.

Art 2 : Le Chalet Jeunesse fonctionne en milieu ouvert, les jeunes arrivent et repartent seuls. Ils peuvent partir à tout moment à condition de ne pas perturber les animations mises en place, que celles-ci se déroulent au chalet, au complexe sportif d'Artagnan ou au stade Antoine Lambertini.
Cependant, les parents n'autorisant pas leur enfant à quitter seuls les lieux des activités, s'engagent à venir les chercher avant la fermeture de la structure.

Art 3 : Chaque jeune doit obligatoirement signaler son arrivée en s'inscrivant sur la feuille de présence du jour et son départ en le signalant à l'un des animateurs présents.

Art 4 : Pour chaque sortie organisée en dehors de la commune, la fiche sanitaire doit être remplie au préalable et conservée par les encadrants. Les pique-niques seront à fournir par les parents ou représentants légaux.

Art 5 : Les activités et sorties sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation et sont mises en place suivant le programme d'animation en lien avec le projet pédagogique et éducatif.

Art 6 : Le jeune s'engage à participer activement à la vie de groupe.

2.1 Périodes et horaires de fonctionnement :

Les horaires d'animation :

Période scolaire : Mercredi de 14h00 à 18h00

Vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 10h00 à 13h et de 14h à 18h00 et de 9h à 19h pour les sorties à la journée selon la programmation.

2.2 La navette minibus : Uniquement pendant les vacances scolaires

Le Chalet Jeunesse met à disposition des jeunes une navette minibus 9 places, qui leur permet de venir plus facilement et de manière plus sécurisée les jours d'ouverture au Chalet Jeunesse. En cas de sortie à la journée, les horaires peuvent être modifiés.



***Pour info :** Une Navette est mise en place tous les jours des vacances scolaires à la demande des jeunes de Port-Marly qui habite en bas.*

Le lieu de RDV se fera devant la mairie, sous inscription.

2.3 Les inscriptions aux sorties et activités :

Accueil « Chalet Jeunesse » 31 ter route de Versailles 78560 Le Port-Marly

Chaque période de vacances scolaires est précédée d'une journée ou deux d'inscription communiquées dans les programmes ou flyers d'activités, le site internet de la ville ainsi que sur les panneaux d'affichage.

Déroulement de la journée d'inscription aux loisirs vacances :

À votre arrivée, un jus de fruit et une collation vous seront proposés afin de favoriser les échanges entre jeunes, parents et équipe d'animation.

À noter : Les modes de règlement acceptés sont :

Chèque à l'ordre de **Régie mixte, service jeunesse du Port-Marly.**

Espèces



**CHALET JEUNESSE DU PORT-MARLY
31 TER ROUTE DE VERSAILLES
78560 LE PORT-MARLY
TEL : 07.87.13.59.04**

AUTORISATION

Je, soussigné(e) Monsieur, Madame, _____

Représentant légal de l'enfant (Nom, Prénom) _____

- autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre du Chalet Jeunesse de la ville du Port-Marly,
- certifie qu'il (elle) est apte médicalement à la pratique sportive,
- certifie qu'il (elle) sait nager dans le cadre de la pratique d'activités nautiques,
- autorise mon enfant à quitter seul les lieux des activités organisées par le Chalet Jeunesse à la fin de chaque animation ou avant la fermeture de la structure jeunesse.
- n'autorise pas mon enfant à quitter seul les lieux des activités et m'engage à venir le chercher avant la fermeture de l'équipement.

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

- M'engage à prévenir l'organisateur de tous changements concernant la situation familiale ou problèmes de santé de l'enfant.

Date :

Signature du représentant légal de l'enfant :